Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB27-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme HART Céline, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique (arrivé à 20h11), M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas (arrivé à 20h03), M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : M. DUBAY Jacques (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu), M. SAUREL Jacques (procuration donnée à Mme FORT-BRISQUET Stéphanie), M. LAMBERT Gabriel (procuration donnée à M. LAM KAM David), Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie).

Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme METTRA Mireille.

OBJET : N°27-2025 : BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Convocation faite le 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	**28**
Nombre de présents	**23**
Nombre de pouvoirs	**4**
Nombre de votants	**25**

Frédéric GERLAND, Maire et Stéphanie FORT-BRISQUET, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances exposent.

Le CFU (Compte Financier Unique) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (CA) et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le CFU fait apparaitre les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes, mais présente également les résultats comptables de l'exercice.

Pour 2024, les résultats en fin d'exercice sont les suivants :
- En section de fonctionnement : un excédent de 2 407 316,76 €,
- En section d'investissement : un déficit de 1 236 405,74 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 17 mars 2025,

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB27-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 1 abstention (Mme BADIER) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY
Secrétariat Général

Mireille METTRA

Secrétaire de séance.